

Conférence interdépartementale permanente sur les conséquences de l'arrêt de l'activité minière (CIAM)

Compte-rendu de la réunion du 18 mars 2013

Ordre du jour :

1. Désordres, bilan et retour d'expérience 2012
2. Chantiers de mise en sécurité – cas de Franchepré à Moyeuivre Grande
3. Surveillance et suivi, bilan 2012
4. Bilan de la révision des cartes d'aléas 2008-2012 – Urbanisme

Madame CASTELNOT, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales (SGAR), présidente de séance, ouvre la réunion de la CIAM en excusant l'absence de M. Le Préfet de Région pour cause d'empêchement de dernière minute. Après avoir remercié l'Université de Lorraine pour l'accueil dans ses locaux, elle propose que soient abordés à l'ordre du jour de la séance les sujets suivants, pour l'année 2012 : retour sur les désordres miniers, travaux de mise en sécurité, bilan de la surveillance et sujets relatifs à l'urbanisme. En outre, il est rappelé la signature au 5 février 2013 d'une nouvelle décision inter-préfectorale relative à la composition de la CIAM.

Madame HANOCQ, chef de la division risques miniers et sous-sol à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), précise l'ordre du jour et introduit la première présentation, par M. BAROUDI, directeur de GEODERIS,.

1- Désordres, bilan et retour d'expérience 2012 :

Présentation GEODERIS portant sur les désordres miniers survenus, ou prolongés, en 2012, et le retour d'expérience qui en est fait .

- Madame BRIER, maire d'Angevillers, indique que malgré plusieurs relances, les sinistrés ne savent que faire quant aux indemnisations et travaux de réparation à entreprendre, et demande quand aura lieu l'intervention du FGAO et si la revente des biens immobiliers est envisageable dans l'état actuel.

Monsieur MERLET, Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO), précise que vu l'évolution des mouvements de terrain, le processus d'indemnisation allait pouvoir démarrer rapidement. Les premières visites des propriétés ont été réalisées, avec prises de photos pour preuves. L'intervention du FGAO doit débuter à partir du premier trimestre 2013. Quant à la revente des biens, elle reste bien entendu possible, tout en définissant, lors de la cession, le bénéficiaire de l'indemnité de réparation de dommages, qu'il s'agisse de l'ancien propriétaire ou du nouveau.

- Monsieur TRITZ, président du Collectif de défense des bassins miniers lorrains, souligne l'importance de la CIAM et se montre satisfait qu'elle se réunisse à nouveau, et demande qu'il y en ait d'autres à l'avenir. Il rappelle que le retour d'expérience a permis d'identifier des nouvelles zones d'aléa minier et en demande ainsi la liste et leur localisation.

Madame HANOCQ répond que la réunion de la CIAM se justifie aujourd'hui par l'apparition d'évènements particuliers en 2012. Cela étant, le retour d'expérience est encore en cours. En particulier, l'examen du classement de certains secteurs présentant des similitudes avec les secteurs ayant fait l'objet de désordres importants en 2012 n'est pas terminé. Cette analyse pourra le cas échéant conduire à la révision de la carte d'aléas. Le terme de cette opération est prévu courant de l'été. Mme HANOCQ précise que, la liste de ces communes étant à présent disponible, une information spécifique des maires des communes concernées par les zones sélectionnées par GEODERIS pour un examen particulier va être effectuée et une carte localisant les secteurs retenus transmise.

Monsieur TRITZ, appuyé par Monsieur MINELLA, maire d'Homécourt, et Monsieur DROUIN, demandent à connaître le nom des communes concernées.

- Madame HANOCQ, tout en resoulignant que ces communes ne vont pas forcément faire l'objet d'une révision de la carte d'aléa, indique les noms des communes concernées. (Audun le Tiche, Aumetz, Bettainvillers, Briey, Hayange, Hussigny- Godrange, Joudreville, Mairy- Mainville, Mance, Maron, Moineville, Montbonvillers, Montois la Montagne, Moutiers, Moyeuve grande, Moyeuve petite, Neufchef, Ottange, Rochonvillers, Roncourt, Ste Marie aux Chênes, Saulnes, Thill, Tiercelet, Tressange, Volmerange)
- Monsieur DROUIN, maire de Moyeuve-Grande, apporte la précision que l'évènement survenu à la rue de la Scierie en avril 2012 a concerné le territoire de deux communes – Moyeuve-Grande et Montois-la-Montagne – à un endroit sans aléa reconnu. Il s'interroge aussi sur la présence de risques à proximité du secteur sinistré.

Monsieur BAROUDI répond que le sinistre a eu lieu dans une zone très limitée située entre deux zones d'aléa, zone concernée par l'exploitation minière mais objet d'un dépilage probablement incomplet, d'où la présence de piliers localisés qui se sont effondrés.

- Monsieur BOGUET, maire de Fontoy, pose diverses questions suite au désordre apparu sur la Route Blanche : le phénomène est-il terminé ? Qui va prendre en charge la remise en état et existe-t-il un danger pour l'autoroute à proximité ?

Monsieur BAROUDI rappelle que l'affaissement est à ce jour stabilisé. Concernant l'autoroute, la zone située sous l'A30 est une zone d'aléa surveillée. Mme HANOCQ précise que des contacts ont été pris avec le gestionnaire du réseau, la DIR-EST. Quant à la réparation et à la remise en état de la chaussée, elle est du ressort de l'exploitant minier qui existe encore et qui en conserve la responsabilité au regard du Code Minier. La procédure de demande de réparation est à l'initiative de la commune..

2- chantiers de mise en sécurité 2012

Présentation DREAL

Le second sujet abordé concerne les travaux réalisés en 2012 au titre de la mission de l'Etat sur la prévention des risques miniers. Monsieur LABBE, fonctionnel après-mine à la Dreal Lorraine, présente les opérations menées à Moyeuve-Grande (mise en sécurité par comblement, quartier de Franchepré) et rappelle la situation à Moutiers, suite à l'expropriation de 90 immeubles à la cité de Gorcy.

- Monsieur VIDILI, maire de Moutiers, intervient sur la situation à Moutiers de la cité de Gorcy dont le réaménagement à l'issue des démolitions des maisons a été reporté dans l'attente du règlement du dossier contentieux relatif à 3 entreprises implantées sur le site. Il énumère les désagréments subis par les riverains du quartier : insalubrité et présence de rats, problèmes d'accès aux habitations en raison de l'état des routes, problèmes sur le réseau d'assainissement, problèmes de sécurité publique (rôdeurs,

vols des plaques d'égouts...). Il insiste sur le caractère urgent de procéder aux travaux de réaménagement prévus.

- Monsieur DROUIN note la réussite des travaux réalisés à Moyeuvre-Grande et indique la satisfaction des familles concernées directement par les travaux.
- Monsieur GROSDIDIER, sénateur de Moselle, souligne les difficultés rencontrées par les communes dans le cadre des indemnisations de dommages miniers, les réparations n'étant jamais faites et s'interroge sur le devenir des procédures de réparation.

Madame HANOCQ répond qu'une réflexion est en cours actuellement sur la réforme du Code Minier.

- Monsieur LIEBGOTT, député de Moselle, fait remarquer que la Lorraine est l'une des dernières régions à bénéficier de crédits pour l'après-mines et que la pérennité de la disponibilité de tels crédits, au titre du Contrat de Projet Etat-Région (CPER), est nécessaire et vitale pour les communes qui n'ont pas les moyens de réparer.
- Monsieur SCHITZ, maire de Tressange, questionne sur le maintien ou non du piézomètre au niveau du puits de Bure. Il interpelle par ailleurs sur la situation de sa commune où des terrains acquis pour l'urbanisation (suite à la définition de zone rouge dans le PPRM gelant la constructibilité de certains secteurs) sont devenus inconstructibles après révision du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur BONIGEN, Directeur Départemental des Territoires adjoint, indique que la DDT de Moselle étudiera la question et apportera une réponse. Quant à la question relative au puits de Bure, Madame HANOCQ informe que la conservation ou non du piézomètre par l'Etat sera décidée en fin d'année 2013 dans le cadre des réflexions en cours sur le suivi des masses d'eau.

3- Surveillance et suivi, bilan 2012

Présentation DREAL

M. JOGUET, fonctionnel après-mine à la Dreal Lorraine, présente le troisième sujet faisant bilan des actions de surveillance menées en 2012.

- Monsieur LIEBGOTT s'interroge sur des travaux engagés à Hayange.

Monsieur LABBE répond qu'il s'agit de travaux de mise en sécurité par comblement, sous une habitation soumise à risque fontis. Ces travaux sont réalisés à partir de mars 2013.

- En ce qui concerne les réseaux d'écoute microsismique, Monsieur BOGUET déplore que l'Etat ne veuille pas prendre en charge la part correspondante des travaux d'enfouissement des réseaux (câbles pour microsismique), soit un surcoût de 40 k€, et cela malgré la mise à disposition de moyens communaux pour le dispositif microsismique. Cette revendication est également suivie par Madame BRIER et Madame MENICHETTI, maire d'Ottange.

Monsieur BOGUET rappelle aussi que la commune n'a jamais été indemnisée pour les travaux sur les trottoirs et réseaux, suite à l'expropriation des immeubles de la rue de Longwy.

Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales propose de se reporter vers les dispositifs d'aides publiques inscrits au CPER, en particulier sur les restaurations de voiries et réseaux.

- Monsieur BOCZKOWSKI, président de l'association de sauvegarde Ottange-Nondkeil, lit

une déclaration au Préfet portant sur la suppression d'un réseau d'écoute microsismique à Ottange, contre laquelle il s'oppose fermement, la zone de risque R111 n'étant ainsi plus surveillée. Il réclame que soient comblées les galeries à cet endroit de façon à supprimer la zone de risque.

Madame MENICHETTI se déclare solidaire et appuie la demande. Elle déplore que les sondes soient retirées pour des raisons économiques.

Monsieur DESTREMONT, maire d'Aumetz, soutient la même position et demande à ce que la surveillance soit étendue aux terrains agricoles qui subissent des pertes de valeurs.

Monsieur BAROUDI répond que la proposition de suppression des sondes microsismiques est basée sur la suppression d'une zone d'alea affaissement et que les autres zones à risques restent surveillées par d'autres moyens adaptés à l'alea considéré (ex visite par le fond pour le risque fontis).

Madame GAY, Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, indique qu'avec le développement des connaissances et les retours d'expérience, les mesures de surveillance peuvent évoluer.

Madame MENICHETTI rappelle à nouveau que les sondes microsismiques ont été retirées alors que la zone d'alea existe toujours, en zone rouge.

Monsieur JOGUET répond que la zone était concernée par deux alea: le risque d'affaissement sous habitation, pour lequel une surveillance microsismique était en place, a été supprimé (le risque d'affaissement est conservé sous infrastructure). Quant à la surveillance de la zone à risque fontis, elle est maintenue.

Madame CASTELNOT, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, propose qu'une nouvelle réunion soit tenue en sous-préfecture de Thionville sur la question concernant Ottange et la surveillance microsismique.

Madame HANOCQ précise que ce sujet a déjà été présenté au Conseil Scientifique de la CIAM et à la CIAM en 2009 sans qu'il soit formulé de remarques particulières.

4- Bilan de la révision des cartes d'aléas 2008-2012 – Urbanisme **Présentation GEODERIS et DREAL**

Monsieur BAROUDI intervient sur le quatrième dossier mis à l'ordre du jour sur le bilan de la révision des cartes d'aléa.

- Monsieur OBLET, maire honoraire d'Ottange, signale qu'un comblement de vide minier a déjà été réalisé sur la commune d'Ottange sans prise en compte dans les cartes d'aléa.

Monsieur BAROUDI répond que ce comblement a bien été pris en compte, mais une zone d'aléa comprend la délimitation du secteur de travaux miniers considérés augmentés de la zone d'influence périphérique. Ainsi, les zones d'aléas relatives à des travaux miniers proches masquent la suppression de l'aléa au niveau de la zone comblée.

Monsieur JOGUET dresse à son tour le bilan des portés à connaissance réalisés et de l'évolution des PPRM.

- Monsieur GLANOIS, du collectif de défense des bassins miniers lorrains, évoque la situation du bassin houiller et réclame la mise en place de PPRM pour les communes du bassin houiller lorrain.

DREAL Lorraine/SPR/DRMSS

Madame HANOCQ répond qu'il n'est pas prévu de créer des PPRM pour le bassin houiller. Compte tenu du mode d'exploitation incluant un foudroyage des terrains, le problème des mouvements de terrains résiduels à l'issue de l'exploitation est différent de celui du bassin ferrifère. Les documents classiques d'urbanisme suffisent à gérer l'urbanisme.

Madame GAY rappelle que le PPRM n'est pas le seul outil efficace de prévention des risques miniers.

Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales lève la séance.

Noté, le 14 JUIN 2013

LE SECRETAIRE GENERAL POUR LES
AFFAIRES REGIONALES,



Chantal CASTELNOT